



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-QUATRIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente de la Culture

Élection du vice-président

Le jeudi 10 mars 1994 — No 49

Président: M. Jean-Pierre Saintonge

QUÉBEC

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Élection du **vice-président**

CC-1813

Intervenants

M. Jean-Pierre Saintonge, président de l'Assemblée

M. André Boisclair

M. Ghislain Maltais

Abonnement: 325 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
115 \$ par année pour les débats de la Chambre - Index: 10 \$
Prix de vente à l'unité variable selon le nombre de pages
La transcription des débats des commissions parlementaires
est aussi disponible sur microfiches au coût annuel de 105 \$
La TPS et la TVQ s'ajoutent aux prix indiqués

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:

Assemblée nationale du Québec

Distribution des documents parlementaires

5, Place Québec, bureau 195

Québec, (Québec)

G1R 5P3

tél. 418-643-2754

télécopieur: 418-528-0381

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN 0823-0102

Le jeudi 10 mars 1994

Élection du vice-président

(Seize heures **rente-deux** minutes)

Le Président (M. Saintonge): Mesdames et messieurs! Alors, je vous souhaite la bienvenue à cette réunion de la commission de la culture. Je constate le quorum. Je déclare donc la séance ouverte, et le mandat pour cette réunion est de procéder à l'élection du vice-président de la commission de la culture.

Donc, je vous informe que la charge de vice-président est vacante depuis la démission de M. Roger Paré comme député de Shefford. Je vous rappelle la procédure, en vertu de l'article **135** du règlement: «Le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire», et, conformément à l'article 137, ne sont **éligibles** à la charge de vice-président que les membres n'appartenant pas au même groupe parlementaire que le président. Le président de la commission étant M. Réjean Doyon, député de Louis-Hébert, nous devons donc recevoir une proposition à titre de vice-président d'un membre qui serait de la formation du groupe de l'Opposition officielle.

Alors, je suis ouvert pour toute mise en candidature et je vais reconnaître, à ce moment-ci, M. le député de Gouin pour une proposition.

Élection du vice-président

M. Boisclair: Oui, M. le Président. Je voudrais proposer mon collègue et député de Jonquière, Francis Dufour.

Le Président (M. Saintonge): Alors, très bien. La proposition est reçue. Est-ce qu'il y a d'autres propositions?

M. Maltais: M. le Président...

Le Président (M. Saintonge): Il n'y a pas d'autres propositions. M. le député de Saguenay.

M. Maltais: Non, je n'ai pas d'autres propositions, mais je voudrais juste, bien sûr, seconder la proposition du député de Gouin avec plaisir. Mais je voudrais aussi profiter de l'occasion pour remercier **l'ex**-député de Shefford, M. Paré, qui a siégé de nombreuses années à la commission de la culture, qui a toujours apporté un apport vraiment exceptionnel. Malgré qu'il ne soit plus à l'Assemblée nationale, malgré que nous ne soyons pas non plus du même parti politique, je voudrais bien sûr souligner sa grande intégrité culturelle, dans le monde culturel, il a fait le travail d'une façon exceptionnelle tout au cours des années, et, bien sûr,

souhaiter bonne chance au collègue de Jonquière, Francis Dufour, que je connais depuis, je dirais, plus de **50** ans, malgré que j'en aie 49. Je suis convaincu qu'il fera un excellent vice-président. Voilà!

Le Président (M. Saintonge): Alors, merci, M. le député de Saguenay. Est-ce que la motion initiée par le député de Gouin est adoptée par l'Opposition officielle?

Une voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté. Adopté par les membres du gouvernement?

Des voix: Adopté.

Le Président (M. Saintonge): Adopté. Je déclare donc M. le député de Jonquière, M. Francis Dufour, élu comme vice-président de la commission de la culture et, puisque notre mandat est maintenant acquitté, j'ajourne donc la séance sine die.

(Fin de la séance à 16 h 34)